

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CL246

présenté par

Mme Nosbé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	300 000 000
Conditions de vie outre-mer	0	0
Autonomie énergétique des collectivités ultramarines (ligne nouvelle)	300 000 000	0
TOTAUX	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de créer un nouveau programme pour l'investissement dans l'autonomie énergétique 100% énergies renouvelables des Outre-mer.

Dans les territoires insulaires et éloignés, l'autonomie énergétique doit s'imposer comme un objectif prioritaire. Les collectivités d'Outre-mer ont un environnement qui leur permettrait d'atteindre une autonomie avec 100% d'énergies renouvelables selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Pourtant, elles importent encore largement une énergie très carbonée.

En mars 2025, le CESE a estimé que l'objectif d'autonomie énergétique en 2030 des régions ultramarines sera "difficilement atteignable" car les Outre-mer dépendent encore "en grande majorité de centrales thermiques fonctionnant au charbon et au fioul". Il est donc nécessaire d'accompagner les Outre-mer pour accélérer cette bifurcation.

Selon les estimations des scénarios de l'Ademe, il faudrait pour atteindre cet objectif investir 1,5 milliards d'euros sur cinq ans. Pour commencer dès l'année 2025, cela reviendrait donc à 300 millions d'euros.

Par cet amendement, nous proposons la création d'un nouveau programme "Autonomie énergétique des territoires ultramarins" auquel nous allouons 300 millions d'euros. Pour assurer sa recevabilité financière, cet amendement :

- Prélève 300 millions d'euros en AE et CP sur l'action 1 "Soutien aux entreprises" du programme 138 "Emploi outre-mer"
- Abonde d'autant le nouveau programme "Autonomie énergétique des territoires ultramarins"

Nous appelons le gouvernement à lever le gage pour assurer les moyens confiés à l'action 1 "Soutien aux entreprises" du programme 138 "Emploi outre-mer".